

Réponse de Monsieur le Maire

*Monsieur le Conseiller municipal, cher Michel,
Joinville compte en 2016 selon la DRIHL 2 232 logements sociaux entrant dans le champ de calcul de la loi SRU. Je vous rappelle que la loi SRU retient comme critère de définition du logement social le fait d'être conventionné APL. Ainsi le PLI, prêt locatif intermédiaire, ne rentre pas dans cette catégorie.*

Par contre le prêt locatif social, le PLS, le prêt locatif aidé d'intégration, le PLAI, le prêt locatif à usage social, PLUS entrent tous dans la définition du logement social, cependant la DRIHL dans son décompte annuel ne donne pas les logements selon cette catégorie.